

Quelques références bibliographiques

DUPRE L., 2005. - Des friches : le désordre social de la nature.
 Disponible sur <https://journals.openedition.org/terrain/2488>

JANIN & ANDRES L., 2008. - Les friches : espaces en marge ou marges de manoeuvre pour l'aménagement des territoires ?
 Disponible sur <https:// Cairn.info/revue-Annales-de-geographie-2008-5-page-62.htm>

SCHNITZER A. & GENOT J-C., 2012. - La France des friches. De la ruralité à la féralité.
 Préface disponible sur <https:// Cairn.info/la-france-des-friches--9782759217007-page-1.htm>

Sur les outils pour mobiliser le foncier en friche

La DDTM de l'Aude a réalisé une plaquette synthétisant les dispositifs mobilisables ; certains font également l'objet d'une fiche détaillée. Vous pouvez consulter ces divers documents à l'adresse suivante : www.aude.gouv.fr/les-outils-disponibles-a9712.html

Concernant les périmètres de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PAEN ou PENAP), vous pouvez consulter une fiche réalisée par le Conseil départemental de l'Hérault à l'adresse suivante : www.herault.fr/sites/default/files/publication/fichiers/fiche_paen.pdf



Des hommes et des friches : au fil de l'histoire, les causes d'enfrichement...

VI^{ème} et VII^{ème} siècle : chute de l'Empire romain

XIV^{ème} et XV^{ème} siècles : épidémie de peste noire, guerres successives et forte récession économique liés aux baisses des rendements céréaliers

Depuis 1880 : crise sanitaire du phylloxera, dépeuplement des campagnes lié aux deux Guerres mondiales, modernisation et mécanisation de l'agriculture, mise en place de la PAC, fluctuations socio-économiques récentes, spéculation foncière

« La nature reprenait la place qu'elle avait perdue et, par endroits, la dépassait. Ici, elle couvrait de broussailles défensives les pentes ensoleillées d'où l'effort insensé des hommes avait arraché les arbres pour y accrocher des vignes, ailleurs, dans la forêt livrée à elle-même, la graine put germer sans être piétinée, la pousse put grandir à l'abri des troupeaux, l'arbre se fortifier en l'absence du bûcheron [...] Ainsi agrandis, les bois redevenaient les ennemis de l'Homme. Dans le baillage de Sisteron, ils étaient d'une telle épaisseur que les bêtes sauvages, tels que les cerfs et les sangliers, s'y abritaient, s'y multipliaient et se dispersaient dans les campagnes et près de la ville, ravageant les vignobles, les champs de blé et les jardins. »

Historiquement, la friche agricole a donc toujours été associée à des événements dramatiques pour les sociétés humaines ou à des temps de crises et/ou transformations socio-économiques et politiques. Comme le montre ce texte d'archives du XIV^e siècle, l'avancée forestière est souvent associée dans l'imaginaire collectif à la souffrance et au malheur des hommes (Schnitzler & Génot, 2012).

Mais la friche agricole est un espace naturel, vivant et dynamique pouvant être porteur de belles promesses pour l'avenir. Se débarrasser de nos représentations socialement construites des friches agricoles et ne plus les considérer comme un mal que seul l'agriculture peut surpasser peut permettre de les intégrer dans une vision plus globale d'un territoire. Quand on les observe de plus près, on peut même se retrouver étonné des richesses qu'elles peuvent parfois contenir et des services qu'elles peuvent rendre (lutte contre l'érosion, séquestration du carbone, pédogenèse, constitution d'une trame verte fonctionnelle, etc.). **Elles sont aussi une chance de se questionner collectivement sur de nombreux points, certes sur l'agriculture de demain mais aussi sur la place du sauvage dans les territoires, sur l'identité paysagère ou encore sur l'aménagement du territoire.** Elles peuvent être en somme des espaces "marges de manoeuvre" (Janin & Andres, 2008) pour penser collectivement l'avenir de son territoire.

A l'origine de l'origine, un **espace naturel**, une forêt primaire par exemple.

Cette terre est ensuite délaissée. La Nature reprend alors ses droits et des espèces végétales vont progressivement la coloniser. Dans un premier temps de nature plutôt basses, on l'appelle alors « **friche herbacée** ». C'est la naissance de Madame La Friche.

Vient ensuite le temps des arbres. La friche agricole est alors qualifiée de « **friche arborée** ». À ce stade, nous pouvons considérer Madame La Friche comme une adulte.

Puis l'Homme s'est sédentarisé et a **mis en culture** de nombreux espaces pour subvenir à ses besoins.

Si la situation demeure telle quelle, la dynamique naturelle mène à l'installation d'arbustes et d'arbrisseaux. Ce stade est appelé « **friche arbustive** ». Ca y est, Madame La Friche est adolescente.

L'apogée de cette succession est la constitution d'une **forêt**. Madame La Friche vieillie et atteint le troisième âge. Mais sa vie ne s'arrête pas là, Madame La Friche a la chance de pouvoir renouveler certaines parties d'elle. L'écosystème forestier va lui aussi évoluer au rythme des perturbations et réouvertures du milieu ; mais là, c'est encore une autre histoire...

Définition d'une friche agricole :

C'est une terre agricole, auparavant exploitée qui est aujourd'hui à l'état d'abandon depuis au moins trois ans. Elle est dans un état transitoire où une végétation spontanée s'y développe et tend à évoluer à terme vers un milieu forestier.

LE POINT DE DEPART : RECENSER LES FRICHES AGRICOLES...

« Reconquérir », « réhabiliter », « remettre en culture », « remobiliser », ou encore « valoriser » voilà le champ lexical majoritairement utilisé lorsque sont évoquées les friches agricoles. C'est le paradigme dans lequel s'insère la **Loi pour l'Avenir de l'Agriculture et de la Forêt (LAAF) de 2014 instaurant à l'article L112-1-1 du Code rural** une obligation de « procéder à un inventaire des terres considérées comme des friches, qui pourraient être réhabilitées pour l'exercice d'une activité agricole ou forestière ». C'est pourquoi un travail de recensement des friches agricoles dans l'Hérault a été réalisé par la DDTM34.



Face à ce constat, nombreuses sont les études ayant tenté de caractériser et de recenser les friches agricoles dans l'Hérault. Focalisée sur la technique, considérant la friche comme un mal ou un problème à résoudre et adoptant une approche à la parcelle, ces études sont restées au stade du constat sans jamais pouvoir le dépasser et aller jusqu'à la mise en place d'actions concrètes.

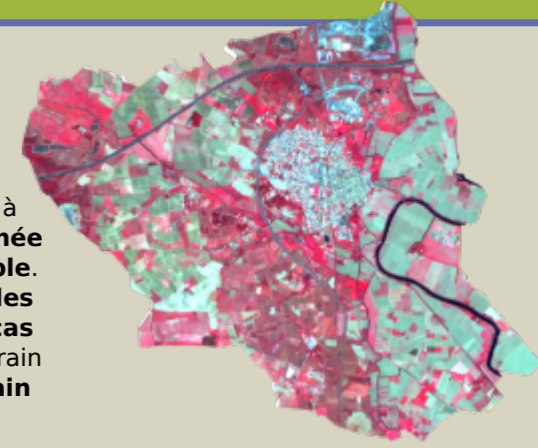
Notre ambition est donc de **tester une nouvelle approche plus systémique**. Certes la technique est nécessaire pour permettre de les identifier, mais elle ne saurait remplacer la discussion et l'échange - l'humain en définitive - pour nous permettre de **prendre de la hauteur sur ces espaces en les considérant comme une chance**.

PRENDRE LA MESURE DU PHENOMENE D'ENFRICHEMENT SUR UN TERRITOIRE...

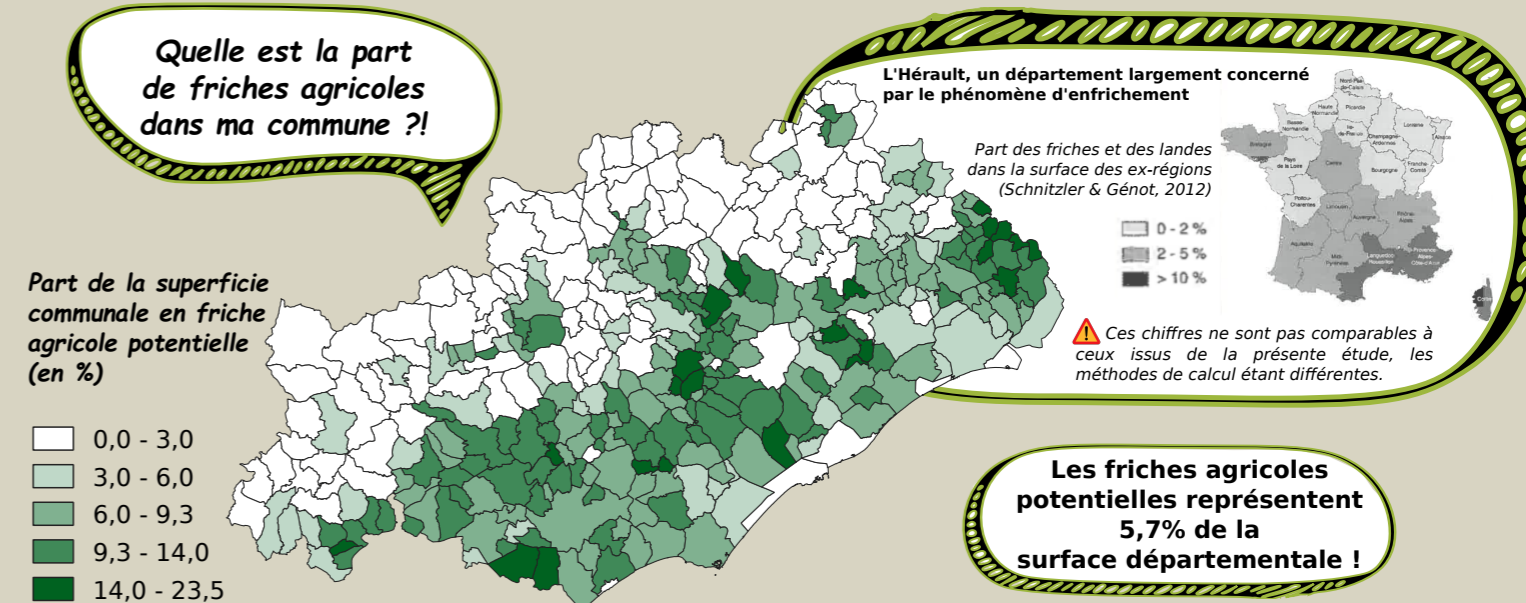
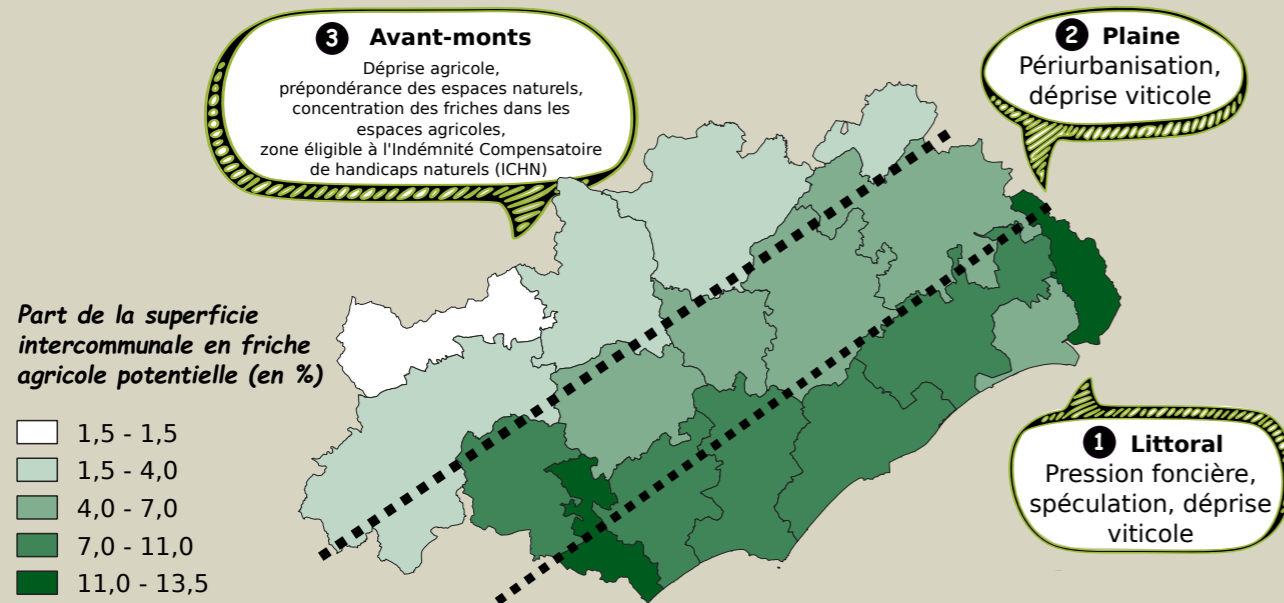


Comment ? La technique oui, mais pas que...

La DDTM34 a mis au point une méthode de recensement des friches agricoles à l'aide d'images satellitaires. Mobilisée sur l'ensemble du département, **une donnée cartographique "friches agricoles potentielles" est dorénavant disponible. "Potentielles"**, car après vérifications terrains **les parcelles identifiées sont des friches dont la caractérisation ne fait aucun doute dans 50 à 80% des cas** selon les contextes locaux. Si l'on veut aller plus loin, un travail de validation terrain est donc indispensable ; **la machine ne pouvant pas s'affranchir de l'humain et de la connaissance des acteurs du territoire.**



UNE CONCENTRATION DES FRICHES AGRICOLES DANS LA BANDE LITTORALE ET LA PLAINE HERAULTAISE



SE DONNER LES MOYENS D'AGIR

Intéressé.es ?
ddtm-cep@herault.gouv.fr

Des outils pour mieux comprendre les friches

- **Un outil SIG multifonctionnel et participatif**

Avec l'aide des partenaires extérieurs (Chambre d'agriculture, Safer, CD34, SDIS), les principales informations qu'une base de données sur les friches agricoles doit comporter ont été identifiées collectivement. Elle prend alors en compte la multiplicité des besoins des acteurs qui l'utiliseront. Elle pourra par exemple être utilisée à des fins de prévention contre les feux de végétation, de reconquête agricole, de mise en place de mesures compensatoires agricoles ou environnementales, de planification, etc. ; nous la considérons alors comme un véritable « *couteau suisse participatif* ». Par exemple, dans l'optique d'identifier les parcelles intéressantes pour l'installation d'une activité agricole sur une commune, il est possible de sélectionner celles situées sur telle commune, qui dépasse une certaine surface, à fort potentiel agronomique et irrigable.

- **L'outil SIG "ID Friche"**

Il permettra par des mises à jour, à minima tous les trois ans, de suivre l'évolution des friches agricoles dans les territoires.

S'engager dans un processus participatif

- **Le diagnostic partagé : une solution pour penser collectivement le devenir des friches agricoles**

Le diagnostic partagé est une méthode fondée sur la spatialisation cartographique de la connaissance et des enjeux. Il doit permettre à des acteurs de favoriser l'émergence d'une connaissance territoriale multi-thématique et synthétique et de partager des enjeux communs. Il faut alors tenter de fédérer le plus d'acteurs concernés autour d'une table, il est en effet indispensable à ce stade de cultiver la diversité des représentations et des intérêts des acteurs invités.

- **En somme il s'agit :**

D'associer les acteurs, de s'inventer un langage commun et de partager la connaissance et les constats sur un territoire.

Pour enfin décider et agir ensemble en conscience du phénomène d'enfrichement à l'échelle globale afin de définir les actions les plus pertinentes à mettre en place à l'échelle locale.